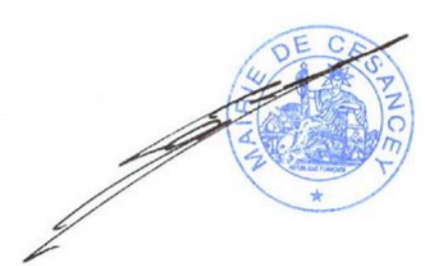


# PLAN LOCAL D'URBANISME DE CESANCEY

6 - plan de zonage 1 500°

- Revision prescrite le 16.06.2009
- Dossier arrete le 11.07.2013
- Mise à l'enquete publique du au
- PLU approuve le

25 JUIN 2013  
Loi du 2 Mars 1982




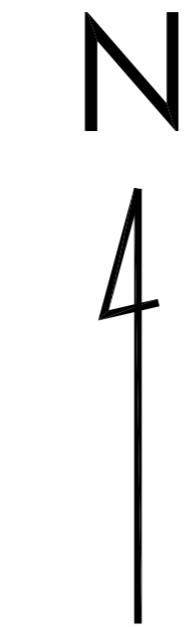
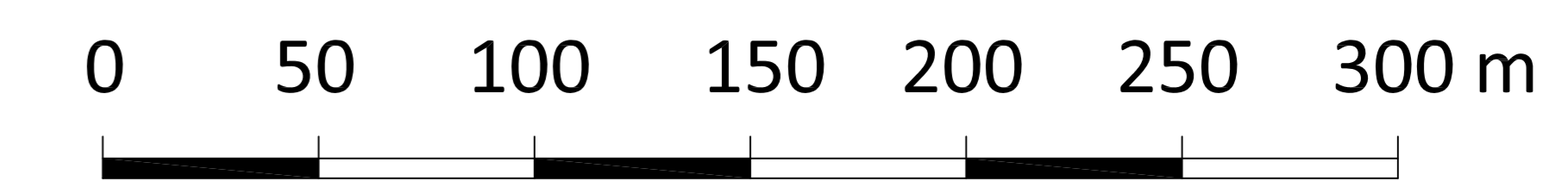
- Zones urbaines, dites zones U**
- Zone UA, zone urbaine à vocation principale d'habitat, coeur de village "historique"
  - Zone UB, zone urbaine à vocation principale d'habitat, extensions 20ème / 21ème s.
  - Zone UY, zone urbaine à vocation d'activité
- Zones à urbaniser, dites zones AU**
- Zone 1AU, zone à urbaniser dans le cadre du PLU, à dominante d'habitat.
  - Zone 2AU, zone à urbaniser dans le cadre du PLU, destinée à recueillir un refuge animalier (SPA)
- Zones agricoles, dites zones A**
- Zone A, couvrant les zones agricoles.
  - Secteur Azh, couvrant des zones humides à vocation agricole
- Zones naturelles et forestières, dites zones N**
- Zone N, couvrant des zones naturelles et des zones forestières. Elle comprend :
    - Un secteur Nj recouvrant des espaces semi-naturels, pouvant accueillir des annexes aux constructions existantes (abris de jardin intégrés aux paysages, piscine...), ou des constructions légères nécessaires à l'entretien du site.
    - Un secteur Nl pouvant accueillir des équipements et constructions liés à des activités de loisirs, de mise en valeur de l'espace naturel.
    - Un secteur Np pouvant accueillir toute construction ou installation nécessaire aux activités agricoles extensives (pastorales), indispensable à la préservation de la diversité écologique des espaces concernés.
    - Un secteur Nnh recouvrant des zones humides.

- Limite de zones
- Emplacement réservé
- Espaces boisés classés
- Périmètres soumis à la loi sur le bruit

Liste des emplacements réservés

Les emplacements réservés sont sur plan et portent être conservés en tant que tels, à partir de la date de l'adoption de ce plan.

N°	Localisation	Objet	Justification	Mois	Projet	Statut
ER1	1000	Emplacement d'un abri pour les chiens de troupeau	Projet de construction d'un abri pour les chiens de troupeau	2013	1000	1000
ER2	1000	Emplacement d'un abri pour les chiens de troupeau	Projet de construction d'un abri pour les chiens de troupeau	2013	1000	1000



**JURA Habitat**

Maison de l'habitat  
25 rue de la République  
25000 BESANCON  
Tél. : 03 83 82 12 12  
Fax : 03 83 82 12 13

Agence de Dijon  
2 Avenue André Brossat  
21000 DIJON  
Tél. : 03 80 22 21 22  
Fax : 03 80 22 21 23

Agence de Saint-Claude  
7 rue de la Poste  
26000 SAINT-CLAUDE  
Tél. : 03 84 41 11 44  
Fax : 03 84 41 11 45

E-mail: contact@jura-habitat.fr - www.jura-habitat.fr

Association régie par la loi 1901 - 48886 aux Publications 5678666666 - RCS - 1901 4888666666  
Code APE 9412Z - N° de SIRET : 170 000 170 0000